



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025
Date de reception de l'AR: 11/04/2025
080-200070936-DE_2025_035-DE
A G E D I

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 08 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes de la Gaïeté à Novion, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	67

DELIBERATION N° DE_2025_035
Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement - PLUiH et réhabilitation et extension école de Novion

Date de la convocation
26 Mars 2025

Date d'affichage
26 Mars 2025

VOTES
EXPRIMES : 61
POUR : 61
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NPPV : 6

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Frédéric DEVISME (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël

FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (V
(VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur ~~Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS)~~,
Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE) représenté par Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION) représenté par Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Dany HAREUX (RUE) représentée par Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER) représentée par Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE) suppléé par Monsieur Frédéric DEVISME (FOREST L ABBAYE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHÉUX)

Excusé(s) : Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY)

Objet de la Délibération : Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement - PLUiH et réhabilitation et extension école de Nuvion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction M57 ;
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2019_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération n°DE_2022_072 en date du 12 juillet 2022 relative à la décision de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisant et lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour mener à bien la procédure d'élaboration du PLUiH ;
Vu la délibération n° DE_2023_044 en date du 22 mars 2023 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme concernant à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) ;
Vu la délibération de la communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu l'avis favorable de la commission de la gestion financière et prospective budgétaire du 19 mars 2025.

Considérant que l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école de Nouvion s'inscrit dans un plan d'équipement pluriannuel de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années,

Le Président expose :

Le Président rappelle que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les opérations d'investissement peuvent faire l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Il est rappelé que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation. Chaque autorisation de programme comporte une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Cette procédure permet de disposer d'une meilleure visibilité financière des projets d'investissement de la collectivité et d'améliorer de pilotage de la gestion pluriannuelle des investissements.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer une autorisation de programme libellée « réhabilitation et extension de l'école de Nouvion » d'un montant total de 4 388 580 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de réviser la répartition des crédits de paiement relatifs à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) et de répartir les crédits de paiement de l'autorisation de programme libellée « réhabilitation et d'extension de l'école de Nouvion », de la façon suivante :

Le bilan 2024 de l'AP se présente comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT	REALISE	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027
N° et libellé de l'AP	Montant total de l'AP		2024				
01-23 - ELABORATION DU PLUiH	1 080 300 €	20 616 €	356 374 €	122 694,60 €	633 230 €	37 050 €	33 030 €

La nouvelle répartition des crédits se présente ainsi :

AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027
N° et libellé de l'AP	Montant total de l'AP					
01-23 - ELABORATION DU PLUiH	1 080 300 €	20 616,00 €	122 694,60 €	265 631,40 €	638 328,00 €	33 030,00 €
02-22 Réhabilitation et extension de l'école de Nouvion	4 388 580 €			151 728,00 €	2 645 820,00 €	1 591 032,00 €

Les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées.
Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

Le Conseil communautaire décide à la majorité :

- d'approuver la création de l'autorisation de programme libellée « réhabilitation et extension de l'école de Nouvion » et la révision de l'autorisation de programme relative à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) ;
- d'autoriser les crédits de paiements et inscriptions budgétaires pour l'élaboration du PLUiH et de la réhabilitation et extension de l'école de Nouvion tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Résultats des votes

Pour : 61

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude
Dufour Grégory
Bordet Xavier
Gamard Marcel
Mouton Eric
Cat René
Doyer Mathieu
Level Hervé
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Wallet Daniel suppléé par Devisme Frédéric
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Deleens Stéphane pouvoir à Farcy Pascal
Delorme Véronique
Devismes Karine
Delcourt Pierre représenté par Noël Frédéric
Pecquet Jean Marie
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de reception de l'AR: 11/04/2025

080-200070936-DE_2025_035-DE

A G E D I

Pierrin Philippe
Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel
Hertault Claude
Conty José
Jaméas Jean Jacques représenté par Conty José
Forestier Maurice représenté par Alexandre Isabelle
Boucart Jean Charles
Monflier Bernard
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bourgois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Hareux Dany représentée par Boucart Jean Charles
Lepaysan Joanny
Renard Richard
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne représentée par Farcy Joël
Monin Yves représenté par Balesdent Bruno
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Poupart Patricia
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend/prennent pas part au vote : 6

Pruvot Jean Paul
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Nester Paul
Wattebled Rachel représentée par Nester Paul

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude HERTAULT

